

## Convocation et appel à candidature

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Vendredi 25 juin 2021

Garges-lès-Gonesse

- Les associations sportives sont représentées par leur Président. En cas d'absence, celui-ci pourra donner pouvoir à une personne de son club afin de le représenter. Ces représentants doivent être licenciés à la FFBB, avoir au moins 16 ans et jouir de leurs droits civiques.
- La présence des associations sportives du département est obligatoire. Toute absence sera sanctionnée par une pénalité financière (cf. dispositions financières 2020-2021 du CDVOBB).
- Chaque association sportive représentée dispose d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés établi à la date du 31 mars 2021.
- Les votes par procuration et par correspondance ne sont pas autorisés (article 7-2 des statuts du CDVOBB).

### RAPPEL IMPORTANT :

- Article 6 des statuts du CDVOBB

*« Une association sportive, et le cas échéant un établissement, membre ne pourra pas participer au vote, par le biais de son représentant, si elle/il n'est pas à jour de ses obligations financières vis-à-vis de la FFBB, du Comité Départemental, de la Ligue régionale dont elle/il est membre, le cas échéant ».*

## ELECTIONS – COMITÉ DIRECTEUR

⇒ 1 poste à pourvoir => fin du mandat juin 2024

➤ Est éligible au Comité Directeur, toute personne âgée de 16 ans au moins, jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins 6 mois, à la date de l'élection, au sein du CDVOBB.

➤ L'acte de candidature est établi sur le formulaire dédié.

Celui-ci doit être adressé au plus tard le 24/05/2021 au CDVOBB par lettre recommandée avec un accusé de réception – cachet de la poste faisant foi ou remis en mains propres contre décharge au siège du comité (sur RDV).

*La liste des candidats au Comité Directeur du comité vous sera communiquée au plus tard le 10/06/2021*

---

## ELECTIONS – DÉLÉGUÉS FÉDÉRAUX

⇒ 2 postes à pourvoir

Les délégués représentants le CDVOBB à l'Assemblée Générale de la FFBB qui se tiendra à Pau le 16 octobre 2021, sont élus par les représentants des associations sportives dont aucune équipe senior n'opère en Championnat de France, conformément aux articles 10 des statuts de la Fédération Française de Basket Ball.

Les 2 délégués sont désignés pour un an.

➤ L'acte de candidature est établi sur le formulaire dédié.

Celui-ci doit être adressé au plus tard le 24/05/2021 au CDVOBB par lettre recommandée avec un accusé de réception – cachet de la poste faisant foi ou remis en mains propres contre décharge au siège du comité (sur RDV).

*La liste des candidats comme délégués à l'AG de la FFBB vous sera communiquée au plus tard le 10/06/2021*

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale vous sera adressé au plus tard le 15/06/2021

Pascale TOURNAY  
Secrétaire Générale

